

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE REVISION DE LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE SEMOUSSAC

Par arrêté du 13 septembre 2024, le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision de la carte communale de la commune de Semoussac.

Cette enquête publique unique se déroulera sur 34 jours consécutifs : Du jeudi 10 octobre 2024 à 14 h au mercredi 13 novembre 2024 inclus jusqu'à 17h00.

Madame Aurore BRUNE a été désignée en qualité de Commissaire Enquêtrice et Monsieur Jean-Yves CARON, en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant par décision du Président du Tribunal Administratif n°E24000077/86 du 22 juillet 2024 ;

- Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :
- sous format papier, en Mairie de Semoussac (2 rue du Pin 17 150 SEMOUSSAC) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la mairie (lundi 14h à 17h, mercredi 14h à 17h vendredi 10 h à 12 h),
-
- Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en Mairie de Semoussac aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la mairie.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la commune de Semoussac.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, ou les adresser au Commissaire-enquêteur :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Madame la Commissaire Enquêtrice – Mairie de Semoussac 2 rue du Pin 17 150 Semoussac, avec la mention « NE PAS OUVRIR » ;
- Sur le registre en version papier tenu en Mairie de Semoussac aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- Par voie électronique sur une adresse email dédiée : enquete.publique.semoussac@gmail.com

La Commissaire Enquêtrice se tiendra à la disposition du public (permanences) en mairie de Semoussac, les :

- jeudi 10 octobre 14h à 17h

- mercredi 23 octobre 2024 14h à 17h

- mercredi 13 novembre 14h à 17h

A l'issue de l'enquête publique,

- le rapport et les conclusions motivées de la Commissaire Enquêtrice pourront être consultés à la mairie de Semoussac aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (le lundi 14 h à 17 h le mercredi de 14h à 17 h le vendredi de 10 h à 12 h) pendant une durée d'un an ainsi que sur le site internet de la commune : <http://semoussac.fr>
- le projet de carte communale de Semoussac, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions de la Commissaire Enquêtrice, sera soumis pour approbation au Conseil Municipal de Semoussac, autorité compétente en matière d'urbanisme et de planification